



Problème avant signature chez le notaire

Par **Nico59115**, le **30/05/2011** à **22:55**

Bonjour

Nous signons demain matin l'achat de notre première maison or, après contact avec l'agence, nous avons demandé un état des lieux qui a été accepté par la propriétaire .

Lors de notre dernière visite, la baignoire de la douche devait être réparée ainsi que la persienne .(Arrangement verbale)

De plus le lave vaisselle n'est plus présent et ceci n'étant pas stipulé dans le compromis de vente qu'il n'était pas vendu avec .

Comment pouvons nous faire pour avoir réparation ?

Nico

Par **mimi493**, le **30/05/2011** à **23:01**

[citation]De plus le lave vaisselle n'est plus présent et ceci n'étant pas stipulé dans le compromis de vente qu'il n'était pas vendu avec . [citation] il aurait fallu qu'il soit stipulé qu'il était compris dans la vente. Les meubles ne sont pas compris, par défaut, dans la vente

[citation]Lors de notre dernière visite, la baignoire de la douche devait être réparée ainsi que la persienne .(Arrangement verbale) [citation] Donc vous avez vu les problèmes donc ce ne sont pas des vices cachés, le vendeur n'est pas tenu de réparer sauf engagement écrit du vendeur.